

Attentats de Madrid: Confirmation en appel de la peine de 20 ans de prison prononcée contre Abdelilah Ahriz

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 04-03-2009 23:23:40

La Chambre criminelle de 2ème degré de l'annexe de la Cour d'Appel à Salé a condamné, mercredi, Abdelilah Ahriz à une peine de 20 ans de prison ferme pour son implication dans les attentats terroristes du 11 mars 2004 à Madrid, confirmant ainsi le verdict prononcé par la Chambre criminelle de 1er degré de la même Cour.

Lors de cette audience, le parquet général a requis la confirmation de la peine prononcée à l'encontre du prévenu, le 18 décembre 2008, par la Chambre criminelle de 1er degré de la Cour d'Appel à Salé, tandis que la défense a sollicité l'acquittement de son client pour "manque de preuves".

Originaire de Kénitra, Abdelilah Ahriz, âgé de 29 ans, a été poursuivi pour "constitution de bande criminelle, complot pour commettre des actes terroristes, complicité dans la destruction de moyens de transports et de voies publiques à l'aide d'explosifs, ainsi que dans l'atteinte à la sécurité des personnes, exercice d'activités au sein d'une association non reconnue, et réunions publiques sans autorisation".

La chambre criminelle de deuxième degré près la Cour d'appel de Salé avait acquitté dans une autre affaire, en mai 2007, le prévenu des chefs d'inculpation de "constitution de bande criminelle en vue de préparer et de commettre un acte terroriste, exercice d'activités au sein d'une association non reconnue, et réunions publiques sans autorisation", et ce en annulation d'un premier jugement le condamnant à trois ans de prison ferme pour ces mêmes chefs d'accusation.

Abdelilah Ahriz avait été arrêté en janvier dernier et placé en garde à vue sur ordre du procureur général du Roi près la Cour d'appel de Rabat, en vue de l'ouverture d'une enquête sur son implication présumée dans les attentats de 2004 à Madrid.

Le juge espagnol Juan del Olmo, en charge de cette affaire, avait auditionné en décembre 2007 le prévenu. Le magistrat espagnol s'était déplacé en novembre 2006 au Maroc dans le cadre d'une commission rogatoire pour des prélèvements et analyse d'ADN de Ahriz.

Les analyses effectuées dans les laboratoires de la police scientifique espagnole avaient révélé que l'ADN de Ahriz était identique à des échantillons prélevée dans deux lieux différents liés à cet acte terroriste.

Abdelilah Ahriz était parti en Espagne en 1999 où il travaillait comme électricien après avoir obtenu son permis de séjour, avant de s'installer en 2005 en Syrie où il a été arrêté et remis aux autorités marocaines.

MAPF